

4.009 La transparence du Conseil de l'UICN

RAPPELANT la Résolution 3.002 *Améliorer la transparence du Conseil de l'UICN* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) qui pria le Conseil « ... d'établir des procédures strictes pour améliorer ... [sa] ... transparence » ;

SE FÉLICITANT de la Décision C165124 prise par le Conseil lors de sa 65e réunion (22 au 24 mai 2006) à savoir « ... mettre à la disposition des membres, par l'intermédiaire d'un portail des membres protégé par un mot de passe, l'ordre du jour du Conseil et les procès-verbaux finaux adoptés par chaque réunion du Conseil avec effet immédiat et mettre ces documents à disposition dans les trois langues de l'UICN... » ;

SATISFAIT DE CONSTATER que les projets d'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions du Conseil et des débats importants qui ont eu lieu depuis mai 2006 sont mis à disposition sur le portail des membres ;

PRÉOCCUPÉ cependant de ce qu'il ait fallu près de deux ans pour que cette mesure soit prise et que les procès verbaux des réunions et actions précédentes du Conseil de l'UICN n'aient pas été portés sur le portail ;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉ de ce que le portail des membres, <http://members.almlet.net/>, n'ait pas été largement utilisé par les membres de l'UICN, ne soit pas correctement tenu comme un site Web de l'UICN et de ce qu'il soit très difficile d'accéder au site et aux documents ;

RAPPELANT que la Résolution 3.002 proposait plusieurs mesures supplémentaires pour améliorer encore la transparence des délibérations du Conseil, notamment des procédures pour assurer une transmission directe et régulière des ordres du jour, du matériel d'information et des procès-verbaux aux membres qui le demandent ;

PRÉOCCUPÉ de ce que le Conseil de l'UICN n'ait pas pris d'autres mesures ou adopté d'autres dispositions pour améliorer l'accès des membres à ses discussions et actions ;

RECONNAISSANT qu'à l'occasion du Congrès mondial de la nature, le Conseil de l'UICN peut faire rapport et discuter de son travail avec tous les membres ; et RECONNAISSANT EN OUTRE que le Congrès mondial de la nature représente le moment et le lieu parfaits pour que tous les Conseillers actuels et futurs soient informés de leurs obligations et responsabilités ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. DEMANDE au Conseil de l'UICN de poursuivre ses efforts pour améliorer sa transparence vis-à-vis des membres, notamment :
 - a) en améliorant l'accès et le fonctionnement du portail des membres ou, si nécessaire, en concevant un site plus approprié pour fournir des rapports complets et opportuns sur les délibérations et actions du Conseil ;
 - b) en établissant des procédures pour garantir une transmission directe et régulière des ordres du jour du Conseil, du matériel d'information, des rapports des comités et des procès-verbaux aux membres qui le demandent et fournir aux membres toutes les informations nécessaires pour ces procédures ; et
 - c) en convoquant au moins une réunion ouverte à chaque session du Congrès mondial de la nature, prévoyant suffisamment de temps pour que les délégués puissent poser des questions et faire des commentaires :
 - i) afin de recevoir et examiner les rapports écrits des membres actuels du Conseil sur leur expérience sur les travaux du Conseil, l'appui fourni par le Secrétariat et les propositions d'amélioration du travail du Conseil ; et
 - ii) pour que tous les candidats aux postes de Conseillers ou de Présidents des Commissions (aussi bien ceux qui sollicitent un deuxième mandat que ceux qui sont candidats pour la première fois) puissent expliquer ce qu'ils entendent faire s'ils sont élus et comment ils se proposent d'améliorer les choses.

2. DEMANDE au Conseil de l'UICN, à partir de la 5e Session du Congrès mondial de la nature, de prévoir une séance à chaque session du Congrès mondial de la nature à laquelle n'assisteraient que les Conseillers actuels et les Conseillers élus pour examiner et discuter les obligations et responsabilités du Conseil visà vis des membres ainsi que les problèmes majeurs qui se posent au nouveau Conseil.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.